

VOTE 2025
Résolutions des membres

Conformément à l'article 15.9 de la constitution, le Comité des candidatures et des résolutions (CCR) vous transmet de la documentation portant sur les questions 9, 12 et 14.

QUESTION 9 – Cahier de positions de l'ACEP

Avez-vous entendu parler du « cahier de position » de l'ACEP? Probablement pas, à moins d'avoir lu le procès-verbal de la réunion du CEN de septembre 2025.

Ce nouvel outil, approuvé par seulement 1 081 des plus de 24 000 membres de l'ACEP, donne à une majorité du CEN le pouvoir de contrôler les communications, les politiques de l'Association et même les interventions du président. C'est une idée ambiguë et propice aux abus.

La Constitution et les politiques de l'ACEP protègent déjà les membres contre la discrimination. Elles prévoient déjà la responsabilisation des membres, la transparence et la démocratie. Elles prévoient déjà que l'Association s'exprime d'une seule voix tout en reconnaissant le caractère propre de chacun des groupes. L'ACEP n'a pas besoin d'un nouvel outil permettant au CEN de définir les enjeux des membres.

Douze membres du CEN ont voté et voilà! L'ACEP a de nouvelles priorités, sans que vous ayez eu votre mot à dire. Aucun.

Les membres veulent que l'ACEP se concentre sur la sauvegarde des emplois dans le cadre des mesures de réaménagement des effectifs, sur la résolution des problèmes liés à Phénix et sur l'adoption de politiques équitables et humaines concernant la présence au bureau. Les enjeux du milieu de travail avant tout. Point final.

Envoyez un message à nos dirigeantes et dirigeants pour qu'ils se concentrent sur *nos* priorités, pas sur les leurs.

Votez oui à la question 9.

Question 12 : Soutien aux sections locales de l'ACEP

La résolution a été présentée pour mettre en lumière les disparités auxquelles les sections locales font face dans leurs interactions avec l'ACEP national. Bien que les conventions

collectives soient conclues entre le syndicat et l'employeur, en tant que fonctionnaires, elles régissent nos congés durant les heures de travail. Nous nous appuyons sur les dispositions des conventions collectives pour demander un délai de libération auprès de l'employeur afin de participer à des activités syndicales.

Lorsque l'ACEP choisit de mettre en valeur le travail accompli par les sections locales tout en refusant de compenser ce travail, cela crée frustration et colère. Cette disparité accroît le stress et l'anxiété liés au risque de perte de revenu ou de perte de congés annuels que les membres devraient pouvoir utiliser pour leur propre repos et leur bien-être. Cela rapproche les membres de l'épuisement professionnel, alors même qu'ils font tout leur possible pour soutenir leurs collègues et le syndicat lui-même.

Question 14 : Favoriser la transparence et la clarté financière dans les résolutions des membres

Le CEN estime qu'accroître la transparence sur la façon dont *il* dépense *nos* cotisations est « lourd » et d'utilité limitée. Nous ne sommes pas d'accord.

Deux exemples pour lesquels les membres de l'ACEP devraient appuyer la question 14 :

1. La résolution sur la ménopause de l'an dernier comportait un prélèvement spécial caché dans les petites lignes. À son crédit, l'ACEP a reconnu cet oubli et a annulé le prélèvement, mais le bulletin de vote n'a jamais été corrigé. Cette résolution évite de tels oublis.
2. Les calculs du comité des finances sont opaques. Comment la résolution sur le désinvestissement de l'an dernier, qui a entraîné la vente d'actifs financiers, a-t-elle pu coûter zéro, alors que l'ACEP a besoin d'un quart de million de dollars pour mettre en œuvre la résolution de cette année qui n'a même pas d'incidence sur les investissements de l'ACEP? Quelque chose ne tient pas la route. Littéralement.

Notre résolution est-elle inutile parce que le comité des finances examine déjà les résolutions? Nous croyons que tous les membres ont droit à une information financière claire et accessible.

Votez oui à la question 14.